

**EVALUATION DES BESOINS EN PLACES D'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL
(PRESCOLAIRE ET SCOLAIRE)**

Modalité de communication à la population

La loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) dispose en son art. 6 que :

- les communes évaluent tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins
- **les résultats des évaluations sont communiqués aux citoyens et citoyennes**

Modalité de communication à la population proposée:

- publication sur le site internet communal du résumé ci-dessous

Evaluation des besoins en places d'accueil extrafamilial, résultats du sondage auprès de la population

- Taux de participation: 43.5%
- Représente 171 enfants en âge préscolaire (0 à 4 ans) et 255 en âge scolaire (4 à 12 ans)

Secteur préscolaire :

Parmi les 140 familles ayant des enfants en âge préscolaire et qui ont répondu au sondage, 70 recourent déjà à la crèche et/ou à une assistante parentale et 22 ont des besoins supplémentaires d'offres de garde (dont 8 qui déclarent vouloir y recourir pour la première fois)

30 enfants sont concernés par des besoins supplémentaires exprimés selon le détail suivant :

- + 4 places de 6h00 à 6h30
- + 5 places dès 6h45
- + 10 places dès 7h15
- + 9 places jusqu'à 18h15
- + 5 places jusqu'à 18h30
- + 5 places jusqu'à 19h30

Parmi les 140 familles ayant des enfants en âge préscolaire, 50 fréquentent la maternelle/garderie et Trip-Trap pour les besoins de socialisation. 52 familles (56 enfants) seraient concernées par un besoin de socialisation supplémentaire.

Secteur scolaire (4 à 12 ans) :

Sur les 168 familles comportant des enfants en âge de scolarité et qui ont répondu au sondage, 89 recourent déjà à l'AES et 31 déclarent vouloir y recourir pour la première fois.

85 enfants sont concernés par les besoins supplémentaires exprimés selon le détail suivant :

- + 78 places le matin avant l'école
- + 41 places pour l'entier de la matinée
- + 200 places les midis
- + 126 places les après-midi, passé l'horaire scolaire
- + 53 places pour l'après-midi entier
-

Il y a une demande pour l'ouverture de l'AES les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires.